PUBLIREPORTAGE

CCI INDRE
1er ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

La Chambre de commerce et d'industrie, une institution au service des entreprises et des particuliers

LA CCI EN QUELQUES CHIFFRES

4

c'est le nombre de sites où travaillent les équipes de la CCI. Outre le siège du 24 place Gambetta à Châteauroux qui abrite le Centre de formalités des entreprises et le service Appui aux entreprises, le centre de formation CCI Campus Centre est installé au 16 place Saint-Cyran et à Balsan, au 2 allée Jean-Vaillé. A cela s'ajoute l'Espace Emploi Compétence, rue de la Cueille, toujours à Châteauroux.

5

la durée en années d'un mandat d'élu.e au sein de l'assemblée générale de la CCI.

34

le nombre de chef.fe.s d'entreprise élu.es par leurs pairs des secteurs de l'industrie, du commerce et des services.

245

le nombre de personnes sensibilisées à la création, reprise et transmission d'entreprises en 2020.

68

le nombre de salariés au sein de la CCI (Direction générale, services Appui aux entreprises et Formation).

1 804

le nombre de dossiers de formalités (776 immatriculations, 652 modifications et 376 radiations) réalisés en 2020.

282

le nombre de formateurs dispensant des heures de formations au sein du CCI Campus Centre.

2 615

en 2020, 2 615 stagiaires ont fréquenté l'ensemble des structures du CCI Campus Centre, dans l'Indre, le Loir-et-Cher, le Loiret et l'Indre-et-Loire.

3 170 000

c'est le montant des travaux de l'extension du CCI Campus Centre site Balsan, qui sera opérationnelle à la rentrée 2023.

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE, UTILE À TOUS LES PUBLICS

La CCI de l'Indre a deux grandes missions. Elle défend les intérêts généraux des entreprises de l'Indre et propose des solutions adaptées aux commerçants, industriels et prestataires de services afin de favoriser leur création et leur développement. Elle propose également aux particuliers tout un panel de formations (en apprentissage, en formation continue) et la possibilité de réaliser un bilan de compétences ou une validation des acquis de l'expérience.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre est à la fois un établissement public à caractère administratif, un corps intermédiaire économique et une entreprise de service. Elle est le prestataire de service de proximité au service du développement local et des 9 700 entreprises de son territoire. Elle est aussi le partenaire naturel des collectivités locales pour la prospérité et l'attractivité de son territoire. Et au travers de son centre de formation, elle est un interlocuteur privilégié pour les collégiens, les lycéens, les demandeurs d'emploi et les salariés.

Une expertise reconnue en matière de formation

Contrairement aux idées reçues, une Chambre de commerce et d'industrie n'est pas réservée qu'aux professionnels. Si la façade historique de la CCI de l'Indre place Gambetta peut impressionner par son côté massif et institutionnel, elle est un organisme utile à toutes et à tous à bien des égards.

Si vous êtes en demande de formation, pour poursuivre vos études après le bac, dans votre cursus professionnel au sein de votre entreprise, pour une reconversion ou pour créer votre propre entreprise dans ses domaines de prédilection (industrie, commerce, services), la CCI a la solution pour vous. Elle est donc votre interlocuteur de référence par le biais de son centre de formation, le CCI Campus Centre basé à Châteauroux et, depuis 2019, à Blois. Elle y propose une offre de formations très riche et organisée autour de cinq filières (commerce, industrie, ingénierie, administratif, sanitaire et social). Ces formations dispensées au sein des deux sites castelroussins (place Saint-Cyran et Balsan) sont aussi bien diplômantes par apprentissage pour les moins de 26 ans (Bac +2 à Bac +5) qu'en formation continue pour les demandeurs d'emploi (Bac à Bac+2).

Par le biais de son Espace emploi compétences, la CCI conseille et accompagne également les entreprises, les salariés et les demandeurs d'emploi à la mobilité et à l'évolution professionnelle. Membre du Service public de l'orientation (SPRO), elle s'adresse aussi aux plus jeunes pour leur fournir des informations et de l'appui à l'orientation professionnelle par l'entremise de son Point Orientation Apprentissage.

FOCUS

9 700

l'ensemble des entreprises (tous statuts confondus) de l'industrie, du commerce et de services, ressortissantes de la CCI.

L'entreprise au cœur des métiers de la CCI

En sa qualité de 1er accélérateur des entreprises, la CCI met tout en œuvre pour favoriser leur épanouissement et leur développement. Ses objectifs dans ce domaine sont très clairs : représenter les intérêts industriels et commerciaux de son territoire et être la voix des entreprises de l'Indre auprès des pouvoirs publics ; assurer les services aux entreprises industrielles, commerciales et de services de tout le département.

Elle soutient et accompagne tous ceux qui entreprennent, et ce quelles que soient la taille (start-up, autoentreprise, micro-entreprise, TPE, PME, ETI) ou la structure juridique (EURL, SA, SARL...) de leur société, de la création jusqu'à la transmission en passant par toutes les phases de croissance et de développement (innovation, international, développement durable, intelligence économique, développement commercial, financement...). Son Centre de formalités des entreprises (CFE), véritable porte d'entrée vers l'entrepreneuriat, apporte toutes les informations et tous les conseils utiles pour la création et le développement d'une entreprise.

Outre ses missions envers les porteurs de projet, les investisseurs et les chefs d'entreprise des secteurs de l'industrie, du commerce et des services, la CCI contribue également à l'aménagement et au développement du territoire dans une logique de partenariat avec l'ensemble des acteurs économiques locaux, et notamment ses consoeurs consulaires, la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) et la Chambre d'agriculture.

Comment s'organise la CCI ?

Les chef.fe.s d'entreprise élu.e.s pour cinq ans impulsent la dynamique de l'action de la CCI, les services mettant en pratique les grands axes de développement en faveur des ressortissants et du territoire économique dans son ensemble.

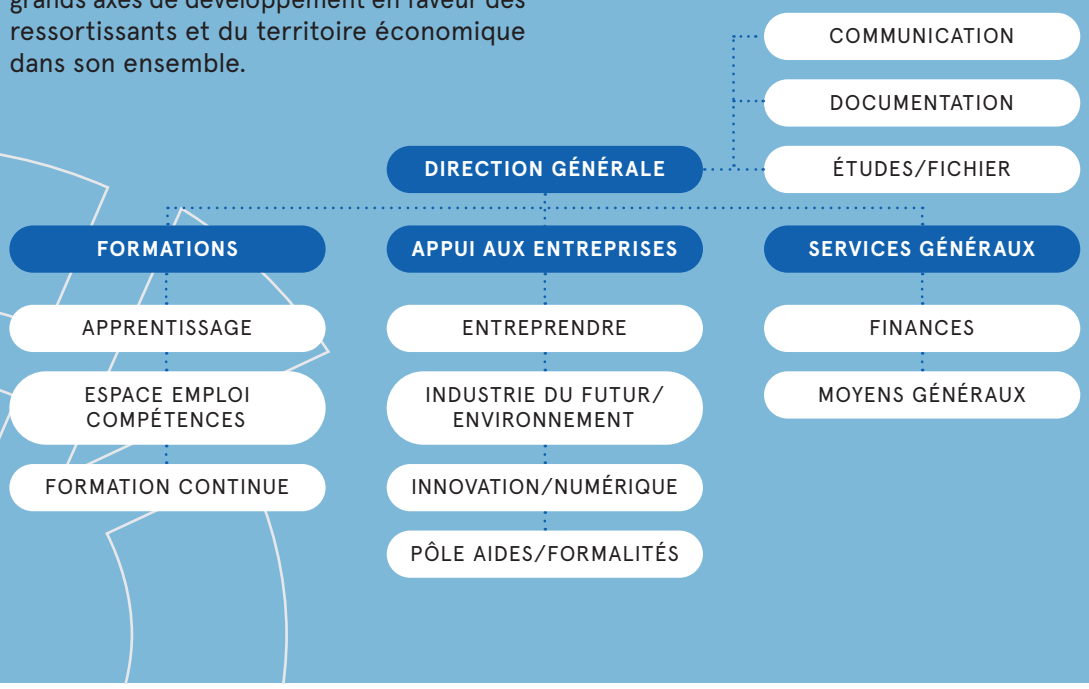

Le CCI Campus Centre, une présence multiforme

Le Centre de Formation de la CCI vient de fêter ses 30 ans. Cet établissement, qui accueille des apprentis post-Bac, des demandeurs d'emploi et des salariés, a connu une montée en puissance certaine tant au nombre des formations qu'il propose que des stagiaires qui le fréquentent année après année. Il est devenu une référence dans la Région Centre-Val de Loire, au point d'étendre son rayon d'action sur Blois (où la CCI du Loir-et-Cher lui a délégué la gestion de toute sa partie formation), sur Tours et Orléans (où son expertise a été requise pour mettre en place quelques formations spécifiques).

Outre ses deux sites castelroussins de la place Saint-Cyran et Balsan (ouvert en 2013, après un investissement de 15 millions d'euros), le CCI Campus Centre se compose également du Centre d'étude de langues, de l'Entreprise d'entraînement pédagogique Vert Amande et de l'Espace Emploi Compétences. Au fil des années, son offre de formations en alternance s'est organisée autour de cinq filières (commerce, industrie, ingénierie, administratif, sanitaire et social). Une sixième filière vient de s'ouvrir avec le lancement de la première promotion en octobre de la licence Gestion des Ressources humaines, en partenariat avec le Cnam Centre. Dans l'optique de proposer une offre de formation en adéquation avec les besoins des entreprises locales, le Centre de formation bénéficie également de forts partenariats avec le Cesi, JUNIA Ingénieurs (ex-HEI) et tout récemment l'école de commerce et de marketing ISTEC Paris.

Retrouvez toutes les informations sur le Campus à l'adresse suivante : www.campus-centre.fr

UNE OFFRE IMMOBILIÈRE À DESTINATION DE TOUS LES ENTREPRENEURS

Accompagnement des entreprises, formations diverses à destination des salariés et des dirigeants, la CCI est partout, y compris pour proposer des solutions pour permettre aux entreprises d'implanter et de fructifier leur activité dans l'Indre.

Une entreprise a besoin de locaux ou à tout le moins d'une adresse, pour démarrer son activité. La Chambre de commerce et d'industrie peut lui apporter la solution adéquate à ses besoins. La palette de services de la CCI comprend ainsi la solution de domiciliation pour la création, le transfert d'entreprise. Elle permet d'installer votre structure à moindre coût et préserve la vie privée de son créateur. Pour un coût mensuel de 50 € HT, celui-ci dispose d'une adresse d'entreprise au sein de la Chambre, qui se charge de réceptionner son courrier et lui permet de bénéficier le cas échéant, d'un local à usage exclusif de bureau. A sa convenance, ledit courrier est réexpédié à l'adresse mentionnée dans le contrat préalablement établi. Cette formule sans contrainte et peu coûteuse convient à toutes entreprises, associations, professions libérales, personnes morales et physiques, micro-entrepreneurs, qui peuvent ainsi bien séparer vie professionnelle et vie personnelle.

Autre possibilité, les 147 m² de l'espace de coworking installé au 1er étage du CCI Campus Centre site Balsan, allée Jean Vaillé à Châteauroux, offre aux porteurs d'idées, travailleurs indépendants, salariés itinérants, télétravailleurs et autres startupers bien plus qu'un lieu professionnel à coût modéré. Ces publics peuvent s'y côtoyer et phosphorer ensemble à de nouveaux projets et de profiter du TechLab de la CCI tout proche (installé au rez-de-chaussée de la Cité du numérique) pour passer, si besoin est, de l'idée au prototypage.

De la domiciliation d'entreprise au local industriel

Pour celles et ceux qui préfèrent disposer d'un vrai bureau, la CCI propose la colocation d'entreprise au sein de Col'OK by CCI36, bâtiment moderne et ultra fonctionnel situé avenue Pierre de Coubertin à Châteauroux en plein cœur de la zone du Buxerioux (photo). Idéal pour les nouvelles sociétés qui bénéficient là des conditions optimales pour démarrer (bureaux de 12 à 60 m² à tarif abordable et net de charges, espaces partagés avec les autres entreprises pour créer des synergies...), cette forme de colocation, sans durée maximale de bail, a déjà séduit des entreprises plus confirmées telles que Vitamotor, Bureau Veritas ou Sesti. Autre point fort des lieux, la possibilité de louer des espaces de stockage en sous-sol, en plus des bureaux ou seuls.

Enfin, pour des entreprises ayant besoin d'espace, la CCI possède également des locaux disponibles à la location sur la Zone aéroportuaire de Déols. Le bâtiment 620, situé en face de l'Escale et constitué de plusieurs cellules de grande taille (jusqu'à 1 300 m²), peut intéresser des entreprises industrielles ou de services, pour une activité logistique ou de stockage ou pour y aménager des ateliers et des bureaux.

EN SAVOIR PLUS

› sur les possibilités de domiciliation : Centre de formalités des entreprises
02 54 53 52 51

› sur les locaux disponibles au sein de Col'OK by CCI 36 ou à la ZIAP
02 54 53 52 33

› sur l'espace de coworking The Place by CCI 36
02 54 53 52 74

COMMENT VOTER ?

Pour la première fois, l'élection consulaire de la CCI se déroule de façon totalement dématérialisée, du 27 octobre au 9 novembre 2021 minuit. Ce scrutin plurinominal majoritaire à un tour s'effectuera par le biais de la plateforme **www.jevote.cci.fr.** Cette procédure de vote électronique est simple, rapide et sécurisée. Les personnes référencées dans les listes électorales consulaires ont reçu par courrier ou courriel, le matériel utile à exprimer leur vote. Elles sont invitées à se rendre sur le site **www.jevote.cci.fr** où, après avoir entré leurs identifiant, code d'accès et date de naissance, elles peuvent consulter la liste des candidats et voter dans la catégorie qui les concernent.

En effet, il existe une catégorisation des votes, en fonction du secteur d'activité (industrie, commerce, services) et du nombre de salariés de l'entreprise du votant. Ainsi, les commerçants éliront leurs représentants dans la catégorie C1 (0 à 10 salariés) ou C2 (plus de 10 salariés). Idem pour les industriels (I1 : de 0 à 20 salariés, I2 : plus de 20) et les services (S1 : de 0 à 10 salariés, S2 : plus de 10).

Une fois les cases cochées des candidats de leur choix, le vote est à confirmer après réception d'un mot de passe à usage unique reçu par courriel ou par SMS. Ne leur restera plus alors qu'à télécharger la preuve de leur émargement et du dépôt de leur bulletin de vote dans l'urne virtuelle.

Attention : dans le cas où un chef d'entreprise possède plusieurs sociétés, il lui revient de procéder autant de fois qu'il possède de courriers/ courriels pour voter pour chacune d'entre elle.

PUBLIREPORTAGE

LES ÉLECTIONS CONSULAIRES, UN MOMENT IMPORTANT

L'élection des membres de l'assemblée générale de la CCI pour la mandature 2021-2026 se déroule du 27 octobre au 9 novembre. Afin d'assurer une vraie légitimité aux futurs élus dans leurs relations avec les collectivités locales, les organisations patronales, les autres CCI de la région Centre-Val de Loire et le Gouvernement, il est primordial qu'une majeure partie de ses ressortissants exprime ses suffrages.

Établissement public de l'État sous l'autorité du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, une CCI est gérée par des chefs d'entreprise choisis par leurs pairs qu'ils représentent bénévolement lors de mandats de cinq ans. Ils composent l'assemblée générale (34 sièges pour la CCI Indre) qui désigne en son sein son président et le bureau exécutif qui le secondera pendant le mandat (deux vice-présidents, un trésorier et un trésorier adjoint et deux secrétaires). En votant pour leurs représentants au sein de la CCI territoriale, les électeurs désignent également celles et ceux qui porteront leurs voix au sein de la CCI régionale. Du fait de son poids économique dans la région Centre-Val de Loire (7,3 %), l'Indre bénéficie de 4 sièges sur les 52 de l'assemblée régionale. Ces sièges seront pourvus de façon paritaire, les suppléances étant également soumises à l'exigence de parité homme-femme.

Issus des bassins et des secteurs d'activité, les chefs d'entreprises qui se présentent à ce scrutin connaissent très bien le tissu économique local et sont donc de véritables élus de proximité, attachés à ce que la CCI soit la plus proche possible de ses ressortissants. La gestion de la crise sanitaire, qui a bouleversé bon nombre des actions qu'elle mène habituellement à leur égard, est un bon exemple de sa capacité d'adaptation pour proposer des solutions adéquates à des circonstances pourtant inédites. Le travail de l'ombre de l'ensemble du réseau des CCI a d'ailleurs été reconnu par le Premier Ministre, qui a salué l'engagement des équipes et leurs actions pendant la crise et pour la relance de l'activité. A l'heure où tout repart, ce scrutin revêt une importance particulière pour l'ensemble des ressortissants de la Chambre consulaire. Pour conserver une CCI locale, forte et dynamique, il convient que chacun d'entre eux prenne le temps de se connecter à la plateforme **www.jevote.cci.fr** avant le 9 novembre minuit, pour glisser son bulletin dans l'urne – virtuelle – et ainsi ajouter encore un peu plus de légitimité à la chambre consulaire territoriale.

Au cours de prochaines élections consulaires, vous allez être amené à voter pour des chefs et cheffes d'entreprises comme vous qui vous représenteront pour les cinq prochaines années au sein de l'assemblée générale de la CCI Indre. Ils défendront de manière bénévole vos intérêts et porteront votre voix auprès des pouvoirs publics. Les résultats seront proclamés au plus tard le 14 novembre 2021, et la nouvelle assemblée générale installée par le Préfet de l'Indre au plus tard le 30 novembre 2021.

Entrepreneurs, les élections dans votre CCI,
c'est du **27 octobre au 9 novembre.**

Votez sur jevote.cci.fr

24 place Gambetta
36028 Châteauroux Cedex
Tel. 02 54 53 52 51

www.indre.cci.fr

CCI INDRE
1er ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

® CCI INDRE – Crédits photos : CCI Indre, Adobe Stock